

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.040

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Avril à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Mars 1996

DATE D'AFFICHAGE

25 Mars 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. BOURGEOIS par M. QUENTIN
M. DINDINAUD par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ZAC de POUSSEAU LA GARENNE - Acquisition des propriétés Consorts GROLLEAU.

VOTE : UNANIMITE

LE RAPPORTEUR expose :

Dans le cadre de la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC de "POUSSEAU LA GARENNE", certains propriétaires fonciers sont venus consulter le dossier et ont fait part de leur position quant à une aliénation éventuelle de leurs biens.

Madame GROLLEAU Jacqueline épouse PALACIN Vincent, Madame GROLLEAU Claudette épouse PRAT Emile, Madame GROLLEAU Liliane épouse PRIGENT Marcel, Madame GROLLEAU Mauricette épouse AUDOUIN André, demeurant 54 rue des Cendrilles, 17200 ROYAN, propriétaires des parcelles cadastrées CL n° 7, AW n° 12p, AW n° 16, se sont engagées, par promesse en date du 23 novembre 1995, à vendre leurs propriétés cadastrées CL n° 7 pour une surface de 1.304m², AW n° 12p pour une surface de 2.902m² (numérotage en cours), AW n°16 pour une surface de 3.508m² moyennant la somme de DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (224.350F).

Les Services Fiscaux, consultés dans le cadre du projet de ZAC, ont fait part de leur avis le 17 Mai 1995 et estimé le terrain à une valeur correspondante à celle consentie par les venderesses.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date du 17 Mai 1995

Vu la promesse de vente signée par Madame GROLLEAU Jacqueline épouse PALACIN Vincent, Madame GROLLEAU Claudette épouse PRAT Emile, Madame GROLLEAU Liliane épouse PRIGENT Marcel, Madame GROLLEAU Mauricette épouse AUDOUIN André en date du 23 novembre 1995.

Considérant que les propriétés de Madame GROLLEAU Jacqueline épouse PALACIN Vincent, Madame GROLLEAU Claudette épouse PRAT Emile, Madame GROLLEAU Liliane épouse PRIGENT Marcel, Madame GROLLEAU Mauricette épouse AUDOUIN André sont incluses dans le périmètre du projet de ZAC.

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées section CL n° 7, d'une surface de 1.304m², AW n° 12p d'une surface de 2.902m² (numérotage en cours), AW n° 16p d'une surface de 3.508m² dépendant des propriétés de Madame GROLLEAU Jacqueline épouse PALACIN Vincent, Madame GROLLEAU Claudette épouse PRAT Emile, Madame GROLLEAU Liliane épouse PRIGENT Marcel, Madame GROLLEAU Mauricette épouse AUDOUIN André moyennant la somme de DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (224.350F).

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition, et notamment l'acte authentique.

- De désigner l'étude de Me GODARD, 1 Bd de CORDOUAN 17200 ROYAN, Notaire des venderesses, pour la rédaction de l'acte authentique.

- D'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Avril 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS